

## MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Travaux d'Aménagement et d'extension du Centre Technique Municipal d'Ornex  
Tranche 2**

**Date et heure limites de réception des offres**  
**Mardi 4 avril 2023 à 14h00**

## **1. Objet et étendue de la consultation**

### **1.1 Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet les travaux d'aménagement et d'extension des bureaux et locaux du personnel du bâtiment du Centre Technique Municipal (CTM) de la commune d'Ornex. Ces travaux font l'objet d'une deuxième tranche, la première tranche a permis d'étendre le hangar de stockage.

### **1.2 Durée du marché - Délais d'exécution**

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution indiqué à l'acte d'engagement.

### **1.3 Étendue de la consultation**

La consultation est une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les trois premiers candidats ayant obtenu les meilleures notes lors de l'analyse des offres. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation, si le pouvoir adjudicateur y a recours, pourra porter sur tous les éléments de l'offre ou sur certains éléments précis tels que le prix, les délais, la qualité des produits proposés ou sur différentes garanties supplémentaires.

Elle se déroulera par auditions en mairie ou par courrier via la plateforme des marchés publics de l'AIN.

### **1.4 Décomposition de la consultation**

Le présent marché est un marché à tranche unique, et alloti :

- Lot n°1 : Terrassement VRD
- Lot n°2 : Gros-œuvre
- Lot n°3 : Charpente bois couverture
- Lot n°4 : Etanchéité
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures et serrurerie
- Lot n°6 : Plâtrerie, peinture et faux-plafonds
- Lot n°7 : Carrelage
- Lot n°8 : Electricité
- Lot n°9 : Plomberie Chauffage

## **2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 Conditions de participation des concurrents**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront

à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire afin de s'assurer de la bonne exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Dénomination	Classification
Travaux de construction	45000000
Charpentes	44142000
Travaux de Gros Œuvre	45223220

### 2.4 Prestations supplémentaires éventuelles PSE et Variantes

Il n'y a pas de PSE.

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 2.5. Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau 3 de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;

### 2.6 Visite sur site

Afin d'apprécier la situation, les contraintes dues à l'environnement, et d'appréhender les difficultés éventuelles relatives à l'exécution du chantier,

La visite des lieux est fortement conseillée pour les lots

- Lot n°1 : Terrassement VRD
- Lot n°2 : Gros-œuvre
- Lot n°4 : Etanchéité
- Lot n°7 : Carrelage

La visite des lieux est obligatoire pour les lots

- Lot n°3 : Charpente bois couverture
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures et serrurerie
- Lot n°6 : Plâtrerie, peinture et faux-plafonds
- Lot n°8 : Electricité
- Lot n°9 : Plomberie Chauffage

Prendre rdv avec : **Evelyne HUSSELSTEIN – Directrice des Services Techniques** – [dst@ornex.fr](mailto:dst@ornex.fr) – 06.79.89.56.24

## 3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) contient les pièces suivantes :

Dossier pièces écrites

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement (AE) complété par lot
- Cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les lots (CCTP lot 0)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières du lot ou de chacun des lots auxquels le titulaire est retenu (CCTP du Lot)
- Le Devis Quantitatif Estimatif complété par le titulaire de chaque lot
- Dossier pièces graphiques
- Planning Prévisionnel des Travaux

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site de la mairie d'Ornex : <https://www.ornex.fr/>

et à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.ain.fr/>

L'identification est simple, il suffit de donner votre identification et mot de passe.

Votre identification lors du retrait du DCE est indispensable si vous souhaitez être tenu informé(e) des modifications et des correspondances relatives à ce dossier (erratum et réponses aux questions posées par d'autres entreprises, mais également par votre entreprise elle-même).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **4. Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

##### **4.1 Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet et comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles	Non

L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	
---	--

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels, attestation originale d'Assurance Responsabilité Civile « Chef d'entreprise » et de Garantie Décennale	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des contrats de même nature	Non
Des certificats de qualifications professionnelles conformes à celles requises pour chaque lot	Non
Des certificats établis par des organismes chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures ou services à des spécifications ou des normes	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Oui
Le détail Quantitatif Estimatif	Oui

Planning prévisionnel des travaux	Oui
Le mémoire technique	Non

NB : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **5. Examen des candidatures et des offres**

### **5.1 Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours calendaires.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **5.2 Attribution du marché**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Critères</b>	<b>Ponderation</b>
1-Prix des prestations	40%
2-Valeur technique des prestations	60%

#### **Critère n°1 : prix des prestations – 40 points**

Le prix est celui présenté dans l'offre du candidat.

La note de 40 (maximale) sera attribuée à l'entreprise présentant l'offre la moins onéreuse. Puis, sera attribuée aux autres offres une note calculée de la façon suivante :

$$\text{Note} = 40 \times \frac{\text{Offre de l'entreprise la moins onéreuse}}{\text{Offre de l'entreprise}}$$

Le prix est celui présenté dans l'offre du candidat. Il est vérifié dans le cadre de l'analyse des offres à partir de la décomposition figurant dans le DQE.

Dans le cas où le montant total vérifié à partir des prix unitaires serait supérieur au montant indiqué dans l'Offre, le candidat sera questionné par écrit pour savoir s'il confirme le montant de l'offre présenté dans l'Offre. S'il ne le confirme pas, son offre est écartée.

Dans le cas où le montant total vérifié à partir des prix unitaires serait inférieur au montant indiqué dans l'Offre, le candidat devra la régulariser en en établissant une nouvelle, conforme au montant vérifié.

## **Critère 2 : valeur technique des prestations – 60 points**

La note de 60 sera établie au vu du mémoire technique remis par l'entreprise par l'attribution des points, à savoir :

- Adéquation des matériaux par rapport au cahier des charges 20 %
- Organisation du chantier afin de garantir le respect du planning prévisionnel 20%
- Gestion de la coactivité avec le fonctionnement du Centre Technique Municipal 10%
- Références et dossiers travaux similaires 10%

Il est précisé que la note 0 n'est pas éliminatoire.

Note =  $60 \times \frac{\text{Nombre de points de l'offre considérée}}{\text{Nombre de points de la meilleure offre}}$

Les candidats pourront joindre à leur offre toutes informations complémentaires qu'ils jugent utiles de transmettre (observations techniques, délais...).

Il est précisé que toute offre incomplète pourra être déclarée irrecevable : l'attention des candidats est donc appelée sur la production impérative du mémoire technique et sur la qualité de son contenu.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **6. Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### **6.1. Transmission sur support papier**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**Offre pour :**

**2022MT004 TRX CTM – Aménagement et extension du Centre Technique Municipal d'ORNEX**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNE D'ORNEX  
45 Rue de Béjoud  
01210 ORNEX

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

## 6.2. Transmission sur support électronique

Le dossier sera transmis électroniquement sur la plateforme Marchés publics de l'Ain :

<https://marchespublics.ain.fr/>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Un fichier distinct pour chaque enveloppe est exigé pour la remise des plis électroniques. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Mairie d'ORNEX – 45 Rue de Béjoud – 01210 ORNEX.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## 7. Renseignements complémentaires

Pour les renseignements d'ordre administratif :

Si les candidats ont besoin d'informations complémentaires, la plateforme des marchés prévoit une rubrique spécifique où les candidats peuvent poser leurs questions.

Les réponses à ces questions seront publiées pour que l'ensemble des candidats intéressés par le marché y aient accès, dès lors que la réponse peut apporter une connaissance spécifique ou un avantage à un candidat pour la compréhension du projet.



Chaque candidat peut donc librement s'adresser à l'acheteur public, sous réserve d'avoir au préalable lu l'ensemble des documents de la consultation pour s'assurer que la réponse n'y figure pas déjà.

Pour les renseignements d'ordre technique :

Maitre d'œuvre :  
**Pierre VACHETTA**  
**Architecte DPLG**  
**123 rue du Commerce**  
**01170 GEX**

Maitre d'ouvrage  
**Evelyne HUSSELSTEIN**  
**Directrice des Services Techniques**  
**Mairie d'ORNEX**  
**06-80-62-49.77 – dst@ornex.fr**